

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 41

Artikel: Le prince charmant
Autor: J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202716>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, La Chaux-de-Fonds.

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

RÉDACTION, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

ADMINISTRATION (abonnements, changements d'adresse, etc.), E. Monnet, rue de la Louve, 1.

SERVICE GRATUIT

du Conteur, durant le 4^{me} trimestre de 1905 (du 1^{er} octobre au 31 décembre), à tout abonné nouveau pour l'année 1906.

Le prince Charmant.

La guerre aux « chauffeurs » n'est point encore terminée. Elle durera tant qu'il y aura des écervelés, qui passeront comme la foudre à travers villes et villages, aveuglant, écla-boussant, écrasant tout sur leur chemin.

Mais ils disparaîtront, ces chauffeurs-là, et plus tôt qu'on ne le pense : les folies ne durent pas. Il ne restera que les chauffeurs raisonnables, qui s'efforcent de concilier les justes droits du piéton et le principal privilège de l'automobile, qui est d'aller vite.

Il est un avantage de l'automobilisme, avantage précieux, auquel on ne songe pas assez et dont jouissent essentiellement ceux qui protestent — qui protestent pour la seule raison, souvent, qu'ils n'ont pas eu encore occasion de monter en teuf-teuf. — L'automobilisme redonne la vie à toutes ces localités secondaires, que la construction des chemins de fer avait peu à peu plongées dans un sommeil léthargique.

Les pittoresques auberges, animées par l'arrivée et le départ des diligences, les joyeux relais, les plantureux festins, que n'interrompait pas, au coup du milieu, le sifflet strident et importun de la locomotive, tout cela n'était plus que souvenir. Et tout cela va renaître.

Le chemin de fer a un horaire inflexible. Ni les attrait du pays, ni les jolis minois des jeunes filles rangées au bord de la voie — comme jadis, au bord de la route, à l'arrivée de la diligence — ni la bonne face souriante de l'aubergiste, réclame vivante de l'hospitalité de la maison et des attrait de sa table, ne peuvent tenter l'express. Il file, file et disparaît, insensible à toutes les invites.

L'automobiliste, lui, aussi lancé soit-il, s'arrête où il veut, quand il veut et le temps qu'il veut. Il n'a pas d'horaire qui le talonne. Quand le pays lui plaît, il modère son allure et contemple. Lorsqu'on aura supprimé la poussière des routes — l'on y arrivera — et remplacé le moteur à benzine par un système inodore ; lorsque, sur des routes plus larges, on aura réservé la part du piéton et que les automobilistes des deux sexes ne seront plus obligés de se vêtir comme des scaphandriers, les récriminations cesseront ; on bénira cette invention qui aura ressuscité — avec un peu moins de poésie, peut-être — tout un passé qu'on croyait à jamais perdu.

On avait des écuries et de l'avoine, pour les chevaux et les mules ; on aura des garages et

des accumulateurs de réchange, pour les automobiles et les motocycles.

La Belle au bois dormant se réveille ; le prince Charmant est arrivé. J.

Qui est-ce ?

Le temps de pluie dont tout le monde se plaignait, ces dernières semaines, a provoqué un joli mot d'enfant. Il nous est rapporté par un pasteur de nos amis.

Le nez collé au carreau de la fenêtre, le petit François regardait la pluie, qui tombait drue, et, dans son imagination naïve, le ciel lui parut semblable à un de ces appareils perfectionnés que l'on trouve aujourd'hui, quelque part, dans tous les appartements. Tout à coup il se retourne vers son père :

— Dis, papa, pour la pluie, qui est-ce qui tire la ficelle ?

Le tabellion David Meylan.

M. Alfred Millioud a déniché dans les Archives notariales, en tête d'un registre de minutes, les inscriptions ci-après, qu'il a bien voulu copier à l'intention des lecteurs du *Conteur vaudois*. On y verra que maître David Meylan, notaire de LL. EE., au bailliage de Romainmôtier, avait une très haute idée de sa charge ou, comme il dit, de « l'art notarial », mais qu'en revanche l'art poétique n'était pas précisément son fort, comme le montre ses vers, qui n'ont du sonnet que le nom.

SONNET SUR L'ART NOTTARIAL

Que si tu as de cet art l'affection
Prend garde aussi que tu aye le don
De bien comprendre et mettre par écrit
Ce que fera devant toy le public
Il est bien vray que jamais ta boutique
N'est bien garnie si tu n'as la pratique.

Mon commencement et ma fin soit au nom de
Dieu qui a fait les cieux et la terre amen.

Le trente unième jour du mois de May de l'année mille six cens quatre vingts et un, Je soussigné David Meylan du Chenit en la Vallée du Lac de Joux par la providence de Dieu et par le bon vouloir de Leurs Excellences nos Souverains Seigneurs et Supérieurs de la Ville et Canton de Berne ait esté receu, au nombre de Leurs Notaires Jurés au Balliage de Romainmôtier, Et c'est pour recevoir, dresser, stipuler et expedier toutes sortes de contracts, Actes et Instruments licites et non frauduleux conformément aux lois et ordonnances de Leurs dites Excellences, Et a forme du Serment accoutumé sur ce presté dans la Chancellerie a Berne, comme en font foy les lettres que j'en ait de Leurs Excellences ; Ensuite de quoy je me suis propose (moyennant la grace et benediction de Dieu que j'implore sur tous mes labours) d'inscrire avec fidelité et diligence dans le present livre les actes et contracts perpetuels que je recevray pour servir de memoire à la postérité, Lesquels je prétend approuver par mon paragraphe et par ma signature sur la fin de chaque instrument comme sensuit.

MEYLAN.

Un parape en coup de foudre zigzague autour de la signature du bon tabellion.

La grande coupe.

Armand a une chevelure abondante et rebelle, qui fait son désespoir, tous les matins, et celui de sa mère, toute la journée.

Il va, l'autre jour, chez le coiffeur, pour se faire couper les cheveux. Dans le fauteuil voisin, un client, au crâne reluisant.

— Quelle coupe désire monsieur ? demande le garçon au jeune homme.

— Comme monsieur, répond Armand, en désignant son voisin.

Congratulations.

Deux amis, dans la rue.

— A propos, Hector, tu sais que M. R... se marie ?

— Vraiment ! Et avec qui ?

— Mlle M....

— Le pauvre homme !

Un point d'histoire.

Nous avons publié récemment le récit que fait Mary-Lafon de sa leçon inaugurale, en 1847, à l'Académie de Lausanne. On se souvient qu'il dépeint sous des traits peu aimables le recteur Dufournet et le représente comme un tartufe n'ayant pas l'air de mépriser le gouvernement qui le paie, mais qui excite bel et bien les étudiants à le conspuer de toute manière.

Le croquis était amusant, mais il avait le défaut d'être inexact. Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer un des auditeurs de la première leçon de Mary-Lafon et qui en a gardé un souvenir très net. Il était indigné du rôle méprisable que le professeur de littérature française fait jouer au recteur. Le théologien Dufournet, nous dit-il, était si peu l'adversaire du Conseil d'Etat de 1845, que celui-ci le maintint intégralement dans sa charge. C'était un homme à l'abord un peu froid, mais d'un cœur excellent et de beaucoup d'esprit et qui soutenait celui-là même qui le faisait passer pour un traître. Quant à Mary-Lafon, il n'a guère laissé de traces à l'Académie. Soixante jours à peine après son installation dans la chaire de littérature, la révolution de février éclatait, et, le lendemain, prenait le coche pour Paris, sans avoir informé personne de son départ. On ne le revit plus sur les bords du Léman, mais on sut bientôt qu'il était un des agents secrets du gouvernement de Louis-Philippe et que les républicains saisirent aux Tuileries tous ses papiers, parmi lesquels il s'en trouvait de fort compromettants pour lui.

Au temps des vendanges ensoleillées.

Chanson.

L'aurore annonce un jour serein
Vite à l'ouvrage !

Et reprenons courage ;

Fillettes, flûte et tambourin,

Mettez les vendangeurs en train ;

Du vin qu'a fait tourner l'orage

Un vin nouveau bientôt consolera,

Amis, chez nous la gaîté renaitra } bis.

Ah ! ah ! la gaîté renaitra.